

1er appel à projets Biodiv'@co

Dossier de la rédaction de H2o
 Avril 2021

L'Office français de la biodiversité a lancé un nouvel appel à projets destiné aux entreprises, créateurs d'entreprises, associations ou collectivités territoriales basés dans les territoires d'outre-mer. L'appel à projets Biodiv'@co vise à accompagner l'émergence de projets de valorisation économique de la biodiversité.

Malgré une biodiversité remarquable, les territoires ultramarins offrent des opportunités de développement économique importantes mais encore peu exploitées. Dès 2017, le président de la République a souhaité que ses opérateurs s'investissent dans ce domaine. C'est dans ce contexte, que l'équipe ingénierie de projets Économie et Biodiversité de l'OFB a été constituée. À compétence nationale et active depuis Cayenne (Guyane), elle a pour mission d'appuyer la mise en œuvre d'actions concrètes pour un développement économique par la biodiversité. Cet appel à projet est proposé dans les territoires de Guyane, Martinique, Guadeloupe, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon avec un double objectif : 1. Identifier, faire émerger et accompagner des projets économiques basés sur la biodiversité et dans le respect de celle-ci, sur des filières économiques pré-identifiées : agroécologie et agrotransformation, forêt-bois, pêche-aquaculture, biotechnologies vertes, cosmétique responsable ou encore éco-tourisme ; 2. Initier une dynamique territoriale en créant un écosystème de partenaires dans le domaine du développement économique et de la biodiversité dans chacun des territoires concernés. Il s'agit de mettre en lumière et de développer un minimum de 10 projets économiques ayant l'ambition de préserver et restaurer la biodiversité. L'appel à projets vise à soutenir des projets dans leur phase de pré-amorçage et d'amorçage et de développer les projets de structuration de filières économiques en lien avec la biodiversité.

Afin de sélectionner les projets lauréats, deux types de comités de sélection seront mis en place. Un premier comité sera constitué au niveau territorial afin de présélectionner les projets. Un second comité national choisira ensuite les lauréats retenus pour bénéficier de l'accompagnement. Ces deux comités réunissent des partenaires issus du monde du développement économique (collectivités compétentes, organismes consulaires, associations de développement économique et de structuration de filières, banques...), et des institutions actives dans le champ de l'environnement (services ou établissements publics de l'État, associations...).

Dépot des dossiers - 2 mai 2021